



LA FSU TERRITORIALE

SNUTER-FSU  
104 rue Romain Rolland  
93260 Les Lilas  
contact@snuter-fsu.fr

LA FSU TERRITORIALE

[www.snuter-fsu.fr](http://www.snuter-fsu.fr)

Les Lilas, le mardi 18 janvier 2022

**Mme Amélie de Montchalin,**  
*Ministre de la transformation et de la fonction publiques*  
**101, rue de Grenelle 75007 Paris**

**Mme Jacqueline Gourault,**  
*Ministre de la Cohésion des territoires et des*  
*Relations avec les collectivités territoriales*  
**20, avenue de Séguir - 75007 PARIS**

**M. Olivier Dussopt,**  
*Ministre délégué auprès du ministre de l'Économie,*  
*des Finances et de la Relance,*  
*chargé des Comptes publics*  
**139 rue de Bercy, 75012 Paris**

**Objet : préavis de grève national 27 Janvier 2022**

La crise sanitaire et sociale qui dure depuis près de deux ans a fortement éprouvé les agents territoriaux qui ont plus d'une fois démontré leur engagement au service de l'intérêt général durant la période. Travailleuses et travailleurs de première ou deuxième ligne, ils et elles ont œuvré de manière importante à la continuité des services publics locaux essentiels dans des conditions d'autant plus difficiles que la crise a joué le rôle de révélateur de la dégradation des conditions de travail et d'emploi déjà existante.

Loin de reconnaître l'engagement des agents durant la période, le gouvernement poursuit sa politique d'austérité salariale qui se traduit par le gel du point d'indice pour une durée indéterminée. Seule concession : aligner les premiers échelons de la catégorie C au niveau du SMIC ! Bloqué depuis près de 20 ans, la valeur du point d'indice a perdu 17% par rapport à l'inflation sur la période. C'est inacceptable, insultant pour les personnels et cause de désaffection des métiers. Les départs et les difficultés de recrutements alourdissent encore la charge de travail de celles et ceux qui restent. En outre le gouvernement a préféré pousser les préfets à faire appliquer à marche forcée les dispositions de la loi du 6 août 2019 sur les 1607 heures annuelles en dénigrant sans cesse les agents.

Nous ne pouvons accepter qu'une éventuelle revalorisation soit repoussée à d'hypothétiques négociations qui se tiendraient après l'élection présidentielle. Des mesures de revalorisation générales sont urgentes et nécessaires.



SNUTER-FSU  
104 rue Romain ROLLAND - 93260 LES LILAS  
01 43 47 63 95 - contact@snuter-fsu.fr - [www.snuter-fsu.fr](http://www.snuter-fsu.fr)



**La FSU territoriale revendique :**

- **Le dégel du point d'indice**
- **Une mesure immédiate de rattrapage de 20% par rapport à 2002 de la valeur du point d'indice.**
- **50 points d'indice pour toutes et tous.**
- **Le SMIC et le minimum Fonction Publique à 1800€ net**
- **L'égalité professionnelle réelle femmes/hommes par la suppression des écarts de rémunération entre les filières**

Aussi, la FSU Territoriale dépose le présent préavis de grève, pour le jeudi 27 janvier 2022 de 00h00 à 24h couvrant l'ensemble agents de la fonction publique territoriale. Ce préavis devra permettre aux personnels territoriaux, titulaires et contractuels, de participer aux mobilisations qui seront organisées sur le territoire pour atteindre ces revendications.

Veuillez accepter, mesdames et monsieur les Ministres, l'expression de notre considération.

Pour la FSU Territoriale



Le co-secrétaire général  
Julien FONTE



SNUTER-FSU  
104 rue Romain ROLLAND - 93260 LES LILAS  
01 48 47 63 95 - [contact@snuter-lsult.fr](mailto:contact@snuter-lsult.fr) - [www.snuter-lsult.fr](http://www.snuter-lsult.fr)

